

BRIEFING PAPER

Examen Périodique Universel

JUILLET 2025

LA SITUATION DES DÉFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS À

SAO TOME & PRINCIPE

Contacts

Adélaïde ETONG KAME
International Service for Human Rights
a.etong@ishr.ch

Domitilia Trovoada Sousa
Associação São-tomense de Mulheres Juristas
sousaadomitilia@gmail.com

Lors de son troisième Examen périodique Universel, en Janvier 2021, Sao Tome et Principe a reçu 161 recommandations, accepté 148 et pris note de 13 recommandationsⁱ. Alors que Sao Tome et Principe a noté toutes les recommandations référant à une meilleure protection des personnes LGBTIQ, 2 recommandations acceptées appelaient notamment le gouvernement de Sao Tome et Principe à créer une institution nationale de défense des droits humains conforme aux Principes de Paris.

A. RISQUES AUXQUELS SONT CONFRONTÉS LES DÉFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS

1. A São Tomé-et-Príncipe, les libertés d'association et de réunion sont garanties par les article 33 et 34 de la Constitutionⁱⁱ et des organisations non gouvernementales (ONG) sont actives à travers le pays. Néanmoins, ces dernières peuvent voir leurs droits violés ou leurs acteurs menacés. Une atmosphère amenant régulièrement à l'auto-censure.
2. En août 2023, le gouvernement a décrété une interdiction de 15 jours pour toutes les manifestations, invoquant la nécessité de préserver la paix et l'ordre durant les préparatifs du XIVe sommet de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), prévu pour le 27 août 2023. Les autorités ont déclaré que les forces de sécurité étant mobilisées pour sécuriser la ville en vue du sommet, elles ne pouvaient donc pas garantir la sécurité en cas de manifestations avant l'événement. Cette décision a été prise après que les proches de Lucas Lima, seul survivant d'un groupe de cinq hommes prétendument torturés par l'armée après une tentative de coup d'État en novembre 2022, aient prévu une manifestation pour réclamer justice.
3. Suite à l'interdiction, les proches ont annulé la manifestation. L'opposition, dirigée par le Mouvement pour la libération de São Tomé-et-Príncipe – Parti social-démocrate (MLSTP-PSD), a également critiqué l'interdiction, affirmant que le sommet de la CPLP ne devrait pas servir de prétexte pour justifier les restrictions à la jouissance des droits humains et la suppression des principes démocratiquesⁱⁱⁱ.
4. De nombreux défenseur·e·s dénoncent la discrimination à laquelle iels font face dans la sphère professionnelle pour leurs activités de défense des droits humains. Certain·e·s voient leur carrière totalement bloquée par leur employeur, les forçant à abandonner leur activisme. Un des défenseur·e·s interviewé·e·s a partagé son expérience, expliquant qu'il avait été directeur du service

d'incarcération et possédait une vision différente de sa hiérarchie en ce qui concernait la protection des détenu·e·x·s. Il a par la suite été transféré dans un autre service pour avoir défendu, critiqué, et dénoncé des irrégularités en violation avec les droits humains. Cela lui a valu d'être discriminé par ses propres collègues car il dénonçait les violations des droits humains du service.

B. RESTRICTIONS OFFICIELLES DE L'ESPACE RÉSERVÉ AUX DÉFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS

5. Dans le pays, pour les rares cas où les organisations recevraient des fonds de bailleurs autres que l'Etat, la règle interne est souvent que 5% du montant alloué est remis aux associés de l'organisation. Le reste des membres sont majoritairement bénévoles. Les défenseur·e·x·s manquent cruellement de formation à la recherche de fonds et à la bonne gestion financière. En effet, les exigences des bailleurs de fonds sont importantes et pèsent énormément sur les petites structures que sont les organisations des droits humains à São Tomé-et-Príncipe.
6. En dépit du respect des droits et libertés fondamentaux, la corruption a affaibli certaines institutions et les menaces qui pèsent sur l'indépendance de la justice sont de plus en plus préoccupantes^{iv}.

C. LES DÉFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS CONFRONTÉS À DES RISQUES PARTICULIERS

7. À São Tomé et Principe, travailler sur des questions liées à la bonne gouvernance peut s'avérer difficile. Dans certains cas, les défenseur·e·x·s qui dénoncent la corruption sont victimes de campagnes de dénigrement en ligne, et souvent leurs profils sur les réseaux sociaux et sites internet sont piratés pour discréditer les informations publiées à leur sujet.
8. La liberté de la presse est garantie par l'article 30 de la Constitution et largement respectée dans la pratique. Les médias publics relaient les opinions de l'opposition et accordent un certain accès aux dirigeants de l'opposition, mais seuls quelques médias privés sont disponibles, et un certain degré

d'autocensure a été signalé tant dans les médias publics que privés. La télévision publique, la radio et les agences de presse sont supervisées par le cabinet du Premier ministre^v.

9. En effet, des journalistes d'investigation ont été menacé-e-x-s et attaqué-e-x-s en ligne par des militant-e-x-s du parti au pouvoir pour avoir dénoncé des faits de corruption. "Travailler sur des questions liées à la bonne gouvernance peut s'avérer difficile. Dans certains cas, lorsque les défenseur-e-x-s dénoncent la corruption, iels sont victimes de campagnes de diffamation en ligne, et souvent leurs profils et leurs sites web sont piratés pour discréditer les informations publiées sur ces plateformes" a partagé un-e-x défenseur-e-x de São Tomé-et-Principé.
10. Dans le pays, les femmes tentent de surmonter le patriarcat et l'hétéro-normativité en travaillant sur les questions de violence et de discrimination fondées sur le genre, ainsi que les questions de santé reproductive et sexuelle. Elles luttent

d'améliorer la qualité de vie des citoyen-ne-x-s, de renforcer la considération et la protection des droits humains et des mécanismes associés, ainsi que d'accroître la capacité des institutions publiques^{vii}.

18. En décembre 2024, la situation des droits humains à São Tomé-et-Príncipe a fait l'objet d'un débat et le Premier ministre, a réfuté les accusations de violations des droits humains dénoncées par de nombreux défenseur.e.x.s tel que l'absence de conditions nécessaires à l'administration de la justice sur l'île de Príncipe, le manque d'accès à l'eau potable, le procès en suspens des personnes accusées de torture lors de la tentative présumée de coup d'État. Le Premier Ministre a quant à lui affirmé, d'autre part, que la liberté de la presse existe dans le pays. Il s'est félicité qu'au cours des six mois précédents, le gouvernement n'a pas introduit ni approuvé de nouvelles lois restreignant le droit de réunion pacifique^{viii}.

RECOMMANDATIONS AU GOUVERNEMENT DE SAO TOME ET PRINCIPE :

- Démontrer publiquement son soutien et sa reconnaissance au travail vital et légitime des défenseur.e.x.s des droits humains par des déclarations publiques des représentants de l'État ;
- S'assurer que les défenseur-e-s soient sensibilisé.e.s, connaissent leurs droits et que la population est consciente du travail positif mis en œuvre par les défenseur-e-s ;
- Mettre en œuvre les mesures appropriées, notamment à travers des discours positifs, pour protéger les défenseur-e-x-s dénonçant des actes de corruption contre des campagnes de dénigrement en ligne, et le piratage de leurs profils sur les réseaux sociaux et sites internet visant à discréditer les informations qu'ils publieraient ;
- Élaborer et adopter des lois et des politiques spécifiques visant à reconnaître et à protéger le travail des défenseur.e.x.s des droits humains et à donner pleinement effet à la Déclaration internationale sur les défenseurs des droits humains au niveau national ;
- Créer une institution nationale indépendante, en accord avec les Principes de Paris, possédant les ressources nécessaires à la mise en œuvre de son mandat, dédiée à la promotion des droits humains, y compris la promotion et la protection des défenseur-e-x-s des droits humains ;
- Autoriser les demandes de manifestations légalement formulées, y compris par les partis politiques d'opposition, en accord avec l'article 35 de la Constitution et garantir le droit à la liberté de manifestation pacifique ;
- S'assurer que les journalistes puissent faire leur travail dans un environnement sain et sécuritaire ne les forçant pas à recourir à l'autocensure par peur de représailles ;
- Prévoir un soutien financier aux activités de la société civile dans le budget annuel adopté par l'Etat pour assurer la durabilité.

l'intimidation ou d'autres formes de représailles.

16. À São Tomé et Príncipe de la divulgation d'informations

À PROPOS DE CE DOCUMENT D'INFORMATION

ISHR et Associação São-tomense de Mulheres Juristas encouragent les Etats à consulter les soumissions des militants locaux à l'EPU et à faire des recommandations à Sao Tomé et Principé concernant la protection des DDH. Ce document est le résultat d'entretiens individuels et collectifs menés par ISHR à Sao Tome avec une trentaine de défenseur-e-s et d'une compilation d'informations publiques dans le domaine de la protection des défenseur-e-s à Sao Tomé et Principé. Nous vous invitons à consulter les sources fournies pour plus informations.

nationale indépendante dédiée à la promotion des droits humains. Cette initiative a pour objectif

-
- ⁱ https://upr-info.org/sites/default/files/documents/2021-08/a_hrc_47_16_add.1_f.pdf
- ⁱⁱ <https://faolex.fao.org/docs/pdf/sao117335POR.pdf>
- ⁱⁱⁱ <https://achpr.au.int/en/intersession-activity-reports/special-rapporteur-prisons-conditions-detention-and-policing-14>
- ^{iv} <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099121423162031487/pdf/BOSIB1002ab3430741837215ce3493252ba.pdf>
- ^v <https://freedomhouse.org/country/sao-tome-and-principe/freedom-world/2024>
- ^{vi} 27 organisations interviewées au total
- ^{vii} <https://achpr.au.int/en/intersession-activity-reports/special-rapporteur-prisons-conditions-detention-and-policing-14>
- ^{viii} <https://www.voaportugues.com/a/direitos-humanos-em-debate-em-s%C3%A3o-tom%C3%A9-e-pr%C3%ADncipe/7903180.html>